

Plan d'études
Master

Italien
Programme de spécialisation – 30 crédits ECTS

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur les règlements suivants :

- Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (Règlement du 8 mars 2018) ;
- Directives du 7 novembre 2019 concernant la reconnaissance des prestations d'études antérieures (Directives reconnaissances)

2. Description du programme

Le programme de spécialisation en *Italien* s'intègre dans la tradition scientifique du Département d'Italien de l'Université de Fribourg. Il peut être choisi uniquement en complément au programme d'études approfondies en *Italien* (90 crédits ECTS) ; cette combinaison offre une formation spécifiquement littéraire et propose, en même temps, une ouverture sur la pluralité des aspects culturels liés au domaine littéraire dans une perspective interdisciplinaire qui favorise le dialogue avec les Départements des autres langues et littératures, Histoire, Histoire de l'art, Philosophie, Musicologie, etc. Les étudiant·e·s choisissent deux des trois modules à choix proposés, en complétant ainsi leur formation. Ils et elles suivent des enseignements qui offrent une spécialisation et un complément à leur formation de niveau Master, tenant compte aussi bien de la dimension textuelle et historique de la littérature, que d'un approfondissement interdisciplinaire qui aborde les différents aspects de la culture italienne, bien présents dans l'offre de formation de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

La réussite du programme suppose la validation de 30 crédits ECTS.

Ce programme d'études, choisi en complément au programme d'études approfondies en *Italien*, ouvre les portes à de nombreuses carrières professionnelles, notamment dans l'enseignement, mais aussi dans le journalisme écrit, dans les médias audiovisuels (radio, TV, Internet), dans l'industrie du livre et le secteur de l'édition, dans les archives et bibliothèques ainsi que dans la traduction, l'administration ou l'organisation d'offres culturelles.

Selon le cursus antérieur des étudiant·e·s, ce programme peut conduire à l'accès à la Formation à l'enseignement pour les écoles de maturité suisses (DEEM). D'excellents résultats au niveau du master peuvent déboucher sur des études de doctorat, dans l'école

doctorale en Études italiennes, qui a été créée en 2013 en collaboration avec les Universités de Lausanne et de Genève (cfr. <http://italiano.cuso.ch>).

3. Objectifs de formation

Le parcours de Master complet (Italien MA PA 90 + MA PS 30) assure une maîtrise approfondie dans les domaines de la philologie et de la littérature italiennes, aussi bien dans le cadre de l'époque médiévale et de la Renaissance, que dans celles moderne et contemporaine. Le programme d'études permet d'affiner les compétences d'analyse et d'interprétation du fait littéraire acquises pendant les études précédentes. Les perspectives théoriques examinées permettent en outre de développer une expertise par rapport aux approches et aux méthodes propres aux études italiennes, et en particulier à l'étude des auteurs classiques (de Dante et Pétrarque à Montale et Calvino, en passant par Boccace, l'Arioste, le Tasse, Leopardi et Manzoni). Les étudiant·e·s ont également la possibilité de choisir un module qui leur permet alternativement d'approfondir leurs compétences en linguistique italienne, de compléter leurs connaissances de différentes périodes de cette littérature, ou encore d'ouvrir leur formation dans une perspective interdisciplinaire, en développant le dialogue entre les études philologiques et littéraires d'une part, et les autres disciplines historiques, artistiques et philosophiques.

4. Début et durée des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne ou au semestre de printemps. Un début des études au semestre de printemps peut toutefois prolonger la durée des études.

Le programme d'études approfondies *Italien* et ce programme de spécialisation ont une durée minimale de 4 semestres et maximale de 12 semestres. En cas de non-respect de ce délai, l'étudiant·e n'est plus autorisé·e à poursuivre les études dans la voie d'études concernée et subit un échec définitif (Règlement du 8 mars 2018 ; art. 34).

5. Admission

Pour les conditions d'admission aux études de master, les principes du règlement d'admission de l'Université de Fribourg sont applicables (*Règlement du 8 mars 2018* ; art. 45 al. 1).

L'admission à ce programme de spécialisation est soumise à l'admission au programme d'études approfondies *Italien* (se référer au plan d'études spécifique).

6. Master anticipé

Les étudiant·e·s qui sont sur le point de terminer les études de bachelor en *Italien*, à l'Université de Fribourg, peuvent obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS correspondant à des prestations requises pour l'octroi du diplôme de master, selon les conditions décrites dans le *Règlement du 8 mars 2018* ; art. 46.

7. Langue d'études

Tous les cours et les séminaires, les travaux et les évaluations du Département sont effectués en italien. La mention bilingue n'est pas prévue. Les enseignements hors domaine prévus

dans le module « Studi umanistici » (MSUPS) sont donnés en français, allemand ou anglais (selon indication spécifique de la branche concernée) ; néanmoins, avec l'accord préalable du ou de la responsable de l'unité d'enseignement concernée, les épreuves et les travaux de séminaire peuvent être effectués en italien.

Des cours de perfectionnement sont offerts par le Centre de Langues pour les étudiant·e·s qui souhaitent approfondir leurs connaissances linguistiques.

8. Organisation générale

Italien		
Programme de spécialisation – 30 crédits ECTS		
<i>2 modules à 15 crédits ECTS* à choix</i>		
MLePS	Corsi monografici di letteratura e filologia	15 crédits ECTS
MLiPS	Linguistica italiana e didattica	15 crédits ECTS
MSUPS	Studi umanistici	15 crédits ECTS

* Les étudiant·e·s veilleront à choisir les deux modules à 15 crédits ECTS qui ne correspondent pas au module à 12 crédits ECTS choisi dans leur plan d'études approfondies.

9. Description des modules

Légende des abréviations :

- S MA = séminaire de niveau master
- C = cours

Remarques préliminaires :

- Toutes les unités d'enseignement sont semestrielles, mais elles ne sont pas toutes offertes chaque année. Veuillez en tenir compte pour l'organisation et l'avancée de vos études. Une distribution indicative des enseignements est proposée en fin de plan d'études.
- Il n'y a pas d'ordre prédéfini pour suivre les unités d'enseignement.
- Les unités d'enseignement avec le même intitulé peuvent être itérées à condition qu'elles portent sur des contenus spécifiques différents.

MLePS	Corsi monografici di letteratura e filologia	15 crédits ECTS
C	Monografico di letteratura medioevale	3 crédits ECTS
C	1 cours à choix entre : - Monografico di letteratura umanistico-rinascimentale - Letteratura teatrale del Rinascimento	3 crédits ECTS
C	2 cours à choix entre : - Monografico di letteratura moderna - Monografico di letteratura contemporanea - Monografico di letteratura teatrale moderna e contemporanea	6 crédits ECTS
C	Filologia e critica	3 crédits ECTS

Le module MLePS se compose de cinq cours monographiques de littérature, qui permettent aux étudiant·e·s de compléter leurs connaissances d'œuvres, auteur·e·s et thèmes liés aux différentes périodes de la littérature italienne. Les étudiant·e·s ont le choix entre le cours de « Letteratura umanistico-rinascimentale » et le cours de littérature théâtrale de la

Renaissance, et entre le cours monographique de littérature moderne, le cours monographique de littérature contemporaine et le cours de littérature théâtrale moderne et contemporaine.

MLiPS	Linguistica italiana e didattica	15 crédits ECTS
S MA	Seminario di linguistica italiana	9 crédits ECTS
C	Corso MA di linguistica italiana	3 crédits ECTS
C	Corso di Didattica dell'italiano	3 crédits ECTS

Le module MLIIPS se compose d'un séminaire et d'un cours de niveau master portant sur la linguistique italienne, ainsi que d'un cours de didactique de la langue italienne. Les étudiant·e·s ont la possibilité de suivre ces enseignements à l'Université de Berne, dans le cadre de l'accord BENEFR. Les modalités d'évaluation sont déterminées par les enseignant·e·s responsables des unités d'enseignement concernées.

MSUPS	Studi umanistici	15 crédits ECTS
C, S	<i>Au choix</i> : cours et séminaires d'Histoire de l'art, de Musicologie, d'Histoire, de Philosophie, de Philologie classique, de Littérature comparée (Weltliteratur), des différentes Langues et littératures ou de Didattica dell'italiano	15 crédits ECTS

Dans ce module MSUPS, l'étudiant·e est libre de choisir des cours et des séminaires d'autres branches d'études pour un total de 15 crédits ECTS, afin de compléter sa formation dans des domaines de recherche strictement liés à la littérature italienne, et afin de favoriser une approche interdisciplinaire au discours littéraire. Les modalités d'évaluation sont déterminées par les responsables des unités d'enseignement concernées. Il n'est pas possible de suivre de cours du Département d'Italien dans ce module (sauf « Didattica dell'italiano »). Les étudiant·e·s sont fortement encouragé·e·s à compléter leur formation, sur la base de leurs propres intérêts, en profitant des disciplines qui portent sur des sujets et des méthodes de recherche complémentaires au domaine de la littérature italienne.

L'étudiant·e choisit librement des enseignements et demande l'accord du conseiller ou de la conseillère aux études. Les cours choisis peuvent être de niveau bachelor ou master selon les compétences des étudiant·e·s dans la branche spécifique.

10. Modalités d'évaluation

Les cours sont généralement évalués par un examen oral d'environ 25 minutes chacun. Tout·e enseignant·e a néanmoins la possibilité d'organiser un examen écrit ; dans ce cas, il ou elle en informe les étudiant·e·s le plus tôt possible, et en tout cas avant la fin de la période de désinscription aux unités d'enseignement.

Pour la validation des séminaires, l'étudiant·e doit fournir une présentation orale en classe et un travail écrit, ainsi qu'assurer une participation active pendant les séances. Le délai pour la validation (avec résultat positif) d'un travail écrit de séminaire est pour les séminaires suivis au SA, le 31 août de l'année suivante ; pour ceux du SP, le 31 janvier de l'année suivante.

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées, notées et prises en compte dans la moyenne du module dont elles font partie, à l'éventuelle exception du module MSUPS, où en cas d'évaluation avec le résultat « réussi » / « échoué », celles-ci ne sont pas prises en compte pour le calcul de la note du module. Il n'y a pas de pondération, ni de possibilité de

compensation de notes insuffisantes. L'échelle de notation ordinaire pour les évaluations se compose de notes entières et de demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations non réussies.

Une évaluation non réussie peut être répétée 1 fois (2 tentatives au total). L'examen doit être réussi dans un délai de 4 sessions d'examens (calculés à partir de la date d'inscription au cours), sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée. En cas d'échec définitif dans une unité d'enseignement, l'étudiant·e devra suivre un nouveau cours ou séminaire pour une unité d'enseignement équivalente. Une absence à une évaluation pour lequel l'étudiant·e s'est inscrit·e est considérée comme un échec, sauf cas de force majeure selon l'art. 19 du Règlement du 8 mars 2018.

11. Échec définitif au programme d'études

Seul le dépassement de la durée maximale des études entraîne un échec définitif à ce programme de spécialisation.

12. Note finale

La note finale du programme est la moyenne arithmétique des notes des 2 modules (30 ECTS), non pondérée.

13. Mesures transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur à la rentrée académique d'automne 2022. Les étudiant·e·s qui débutent leurs études à ce moment y sont soumis·e·s sans exception.

Les étudiant·e·s qui ont débuté leurs études à l'Université de Fribourg dans une ancienne version de plan d'études peuvent choisir de terminer leur master en suivant l'ancien plan d'études ou de passer au nouveau.

L'étudiant·e qui souhaite passer de l'ancien au nouveau plan d'études 2022 doit faire une demande écrite auprès du conseiller ou de la conseillère aux études. La procédure se fait sur la base d'un examen du dossier personnel et chaque demande est traitée individuellement.

Le Département indique les équivalences pour les éventuelles unités d'enseignement prévues dans les anciens plans d'études qui ne sont plus proposées, ainsi que de valider les équivalences et les reconnaissances.

Tou·te·s les étudiant·e·s inscrit·e·s dans une version de plan d'études antérieure sont obligé·e·s de passer dans le présent plan d'études au plus tard au SA 2024.

Annexe : distribution indicative des enseignements

Le tableau suivant offre un aperçu de la distribution des unités d'enseignement sur les différents semestres. Chaque étudiant·e doit en tenir compte pour l'organisation et l'avancée de ses études. Néanmoins, cette rotation peut subir des modifications (par exemple en raison de congés, etc.). Dans ce cas, le Département prévoit des alternatives pour permettre aux étudiant·e·s de terminer leurs études dans les temps prévus.

Chaque SA	<ul style="list-style-type: none">• Filologia e critica (MLePS)
SA paire	<ul style="list-style-type: none">• Corso monografico di letteratura teatrale rinascimentale (MLePS)• Corso monografico di letteratura umanistico-rinascimentale (MLePS)
SP impaire	<ul style="list-style-type: none">• Corso monografico di letteratura moderna (MLePS)
SA impaire	<ul style="list-style-type: none">• C MA Linguistica italiana (MLiPS)• Corso monografico di letteratura teatrale moderna e contemporanea (MLePS)• Corso monografico di letteratura contemporanea (MLePS)
SP paire	<ul style="list-style-type: none">• Corso monografico di letteratura medioevale (MLePS)

N.B. Le cours de "Didattica dell'italiano" est organisé par le Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF) selon leur plan horaire.